

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Le 19 septembre 2024 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Lionel PHILIPPE, Maire.

PRESENTS : Lionel PHILIPPE, Liliane AURIOL, Laurent BERTIN-DENIS, Carine BOURGAULT, Nicolas CANO, Dat CAMELOT, Mathieu CAPPELLI, Céline CORROTTE, Maurice FILET, Aurore HERNANDEZ, Sylvia PIANEZZA, Thomas POURCHET, Patricia SCHOLIVET

PROCURATIONS : Emmanuel RABAY (pouvoir à Sylvia PIANEZZA), Frédérique THIMONIER (pouvoir à Lionel PHILIPPE)

Les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 juin 2024

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Sté GEMDOUBS)

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la demande d'autorisation environnementale pour la mise à jour des prescriptions applicables et l'augmentation de la capacité de production d'une installation de fabrication de pâte à papier, carton et panneaux de bois présentée par la société Gemdoub pour l'exploitation de la papeterie de Novillars.

RETROCESSION TERRAIN « LA VERNOIE »

En 2010, une convention opérationnelle a été conclue entre la commune de Novillars et l'EPF dans le cadre d'un portage foncier pour l'acquisition du terrain la Vernioie.

Conformément aux conditions du règlement intérieur, la commune s'engage à racheter le rachat des biens acquis par l'EPF.

EVOLUTION DU MODE DE GESTION DES LOGEMENTS

Un certain nombre de logements sociaux étaient jusqu'à présent réservés à la commune.

Les évolutions récentes de la réglementation nationale et suite à la délibération prise par le conseil communautaire du Grand Besançon en décembre 2023, le

système de gestion des réservations se fait à l'échelle intercommunale, à la condition que les communes y adhèrent.

Les membres du conseil municipal, valident à l'unanimité, cette adhésion qui permettra à la commune de positionner des ménages sur les logements qui seraient réservés à GBM lors de la mise en service des prochains programmes construits sur son territoire.

REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NOVILLARS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2024-2043.

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ET FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS À LA PROPRIETE EN DIFFICULTES (FAAD)

Au même titre que les années précédentes, le conseil municipal décide unanimement de participer au FSL et au FAAD au titre de l'année 2024, pour un montant global de 1 270.36€ (0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30€ par habitant pour le FAAD).

Les deux fonds sont gérés par le Département du Doubs et permettent :

- Pour le FSL : l'attribution d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires et le financement de dispositifs d'accompagnement sociale;
- Pour le FAAD : Le soutien et l'accompagnement des ménages en difficultés dans la poursuite de leur projet immobilier.

CREATION D'EMPLOI DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE

Vu la liste d'aptitude de la promotion pour l'accès de secrétaire général de mairie, le conseil municipal, décide de créer un poste de secrétaire général de mairie à temps complet.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE- NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

Suite à la démission d'un adjoint, le conseil municipal, considérant la vacance de poste décide d'élire un nouvel adjoint.

Mme Aurore HERNANDEZ est élue 4^{ème} adjointe à 14 voix pour, 1 nul.

Le conseil municipal a également décidé de nommer Mme Carine BOURGAULT conseiller délégué.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. le maire a informé le conseil municipal, que pour financer les travaux du réseau de chaleur et dans l'attente de la réception des subventions, il a été décidé de recourir à une ligne de trésorerie de 400 000€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, l'ouverture de la ligne de trésorerie.

NOVILLARS le 20 septembre 2024
Le Maire,
L. PHILIPPE